

2010-2011

Journée de rentrée des associations ** Limoges **

L'URIOPSS vous donne rendez-vous pour sa journée de rentrée sociale, **temps fort annuel de mobilisation** du secteur privé non lucratif régional autour des grandes orientations de la **politique sanitaire, sociale et médico-sociale pour 2011**.



Jeudi 30 Septembre 2010
Bibliothèque Francophone Multimédia
(salle de conférences)
14h – 17h

Introduction par **Philippe LANOT**, Vice-président délégué Limousin

En présence de :

- **Romain GUERRY**, Conseiller technique Uniopss Pôle Emploi-RH
« Conjoncture et économie des politiques sociales »
- **Laurent VERIN**, Directeur général adjoint Agence régionale de santé (ARS) Limousin
« Politique de l'ARS et ses modalités de mise en place »
- **Marie Dominique Lussier**, Chef de projet de l'Agence nationale d'appui à la performance (Anap)
« L'Anap : ses missions et sa feuille de route »

Cette rencontre s'adresse à tous les dirigeants salariés et bénévoles (administrateurs associatifs) des organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux, ainsi qu'aux partenaires institutionnels.

Adhérents : GRATUIT

Informations complémentaires
auprès de Morgane FAUCHER
au 05.55.03.13.85

PROGRAMME ET INSCRIPTION
ENVOYES DEBUT SEPTEMBRE

www.uriopss-auvergnelimousin.asso.fr

Agence Nationale d'Appui à la Performance



Prévue par la loi HPST*, l'Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP) fusionne les missions de trois organismes : Meah (Mission nationale d'Expertise et d'Audit Hospitaliers), Mainh (Mission nationale d'Appui à l'Investissement Hospitalier), Gmsih (Groupement pour la Modernisation du Système d'Information Hospitalier).

Contrairement à ces organismes du secteur hospitalier, l'Anap va concerner aussi les établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie.

*« L'agence a pour objet d'aider les établissements de santé et médico-sociaux à améliorer le service rendu aux patients et aux usagers, en élaborant et en diffusant des recommandations et des outils dont elle assure le suivi de la mise en œuvre, leur permettant **de moderniser leur gestion, d'optimiser leur patrimoine immobilier, de suivre et d'accroître leur performance**, afin de maîtriser leurs dépenses. A cette fin, dans le cadre de son programme de travail, elle peut procéder à des audits de la gestion et de l'organisation de l'ensemble des activités des établissements de santé et médico-sociaux » (Article L6113-10 du code de la santé publique).*

Elle pourra par ailleurs être sollicitée dans le cadre de la contractualisation pluriannuelle.

Ainsi, l'installation de cette agence, le 23 octobre 2009, vient, dans le dispositif social et médico-social, s'ajouter à l'Agence nationale d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm).

L'Uriopss a invité l'Anap à venir se présenter aux acteurs du Limousin.

En savoir + : <http://www.anap.fr/>

* Loi n° 2009-879 du 21/7/2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires



Le document conjoncturel, édité par le réseau Uriopss/Uniopss, s'adresse principalement aux dirigeants et gestionnaires associatifs du secteur sanitaire et social, soucieux d'être éclairés tant **sur les choix économiques que sur les enjeux politiques** se profilant à l'horizon d'une nouvelle année.

Il s'appuie sur des **prévisions économiques et sociales affinées** et sur l'examen des évolutions en cours. Il fournit des informations pratiques indispensables à la préparation des budgets prévisionnels, en matière de prix, salaires, charges sociales et fiscales, d'épargne et de crédit.

Il constitue également, tout au long de l'année, un précieux aide-mémoire notamment sur la législation sociale et fiscale en vigueur.

Le Bon de commande sera joint à l'invitation de Rentrée sociale

**** Disponibilité fin septembre ****